

Régime de Retraite Individuel – Questionnaire pour Illustration

Une fois complété veuillez retourner ce formulaire à Vias Ltée soit :
Par télécopieur : (450) 465-4827, ou
Par courriel : info@vias.ca

Votre information : (L'illustration vous sera envoyée par courriel ou à défaut par télécopieur)

Nom _____ Compagnie _____
Téléphone _____ Courriel _____
Télécopieur _____ Votre consultant * _____

L'employeur :

Compagnie _____
Adresse complète* _____
Contact chez l'employeur* _____
Numéro d'entreprise à l'ARC* _____
Téléphone* _____ Date d'incorporation (JJ/MM/AAAA) _____
Télécopieur* _____ Date de fin d'année financière (JJ/MM) _____

Participant :

Nom _____ Homme Femme
Adresse complète* _____
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) _____ Date d'emploi (JJ/MM/AAAA) _____
Titre dans l'entreprise* _____ Numéro d'assurance sociale* _____

Conjoint (si applicable)

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) _____
Sexe Homme Femme

Revenu T4 du participant¹

2023 ²	2015	2007	1999
2022	2014	2006	1998
2021	2013	2005	1997
2020	2012	2004	1996
2019	2011	2003	1995
2018	2010	2002	1994
2017	2009	2001	1993
2016	2008	2000	1992
			1991

Valeur courante de vos REER et CRI³ _____
Espace REER inutilisé au 31/12/2022⁴ _____

Est-ce que le participant est une personne rattachée? Oui Non
(Détient ou a un lien de parenté avec un actionnaire qui détient au moins 10 % du capital action de la compagnie.)

Est-ce que le participant participe ou a déjà participé à un autre régime de retraite ou régime de participation différée aux bénéfices? Oui Non

(Si oui, veuillez joindre les informations suivantes : a) type de régime, b) statut du régime, c) FE pour toutes les années de participation, d) cotisations faites au CCQ pour toutes les années où vous avez indiqué un salaire ci-dessus)

Est-ce que d'autres employeurs participeront au régime de retraite? Oui Non

* Information facultative pour les fins de l'illustration

1 Si votre revenu d'emploi provient de plus d'une entreprise, donnez le montant provenant de chaque entreprise et expliquez le lien de parenté entre ces entreprises.

2 Estimé du revenu d'emploi pour 2023.

3 Valeur à la date la plus récente.

4 Ne pas inclure l'espace REER de l'année courante. Vous ne pouvez pas faire de cotisations à votre REER pour l'année de mise en vigueur d'un RRI.